LETTRE

De M. Thierriat.

On trouve, Meſſieurs, dans votre Gazette N°. 27, une Lettre de M. *Hic Fame*, ſervant de replique aux deux miennes inſérées dans les Gazettes N°. 20 & 21. Il convient, par cette Lettre, que beaucoup de champs n'ont que 5 à 6 pouces de bonne terre, & qu'on trouve au-deſſous une terre argilleuſe, qui ne doit pas être répandue ni amenée ſur la ſurface, qu'aprés avoir été bien travaillée, &c. Il ajoute que le mal entendu d'entre lui & moi provient peut-être de ce que le terrein que je cultive eſt communément de cette nature, c'eſt-à-dire, que ce ſont des terres argilleuſes, qui n'ont que 5 à 6 pouces de bonne terre ſur la ſurface, au lieu que dans le pays qu'il habite, les bonnes terres ſont ſi communes, qu'en les labourant plus bas que les ſix pouces que j'ai preſcrits, elles ſont, du jour au lendemain, plus fertiles que celles de la ſurface.

Je veux bien tenir tout cela pour vrai: ainſi il eſt queſtion, entre M. *Hic Fame* & moi, de nous expliquer, & de dire la raiſon pour laquelle les terres de mon pays ſont mauvaiſes, tandis que celles du pays qu'il habite ſont excellentes. Je vais le faire de mon côté; & dans le cas où il ne ſe trouveroit pas être de mon ſentiment, j'eſpere qu'il voudra bien me faire part de ſes objections.

Je le prie de vouloir lire ma Lettre inſérée dans la Gazette N°. 3; il verra que j'y dis que la bonne ou la mauvaiſe qualité des terres dépend toujours de leur plus ou moins de poroſité, c'eſt à dire, de l'aptitude plus ou moins favorable qu'elles ont, pour admettre & pour conſerver les différentes matieres des influences de l'air & des amendemens. Ce fait poſé, je dis que les terres argilleuſes de mon pays, qui ſe trouvent au-deſſous de la bonne, à 5 à 6 pouces de profondeur, n'étant pas ſuffiſamment poreuſes, les influences de l'air ne peuvent les pénétrer & les rendre fertiles; que c'eſt ce défaut de poroſité qui fait la mauvaiſe qualité de ces terres & qui doit empêcher les Laboureurs de les ramener ſur la ſurface; qu'il n'en eſt pas de même des terres du pays habité par M. *Hic Fame*; elles conſervent, ſelon lui, le même grain qu'elles ont ſur la ſurface à une plus grande profondeur que les 6 pouces dont il eſt queſtion; elles ont conſéquemment le même degré de poroſité beaucoup au deſſous de ces 6 pouces; ainſi les influences de l'air & les amendemens les pénétrant avec facilité, il ne faut pas être ſurpris ſi, en les labourant plus bas que les 6 pouces, elles peuvent être, du jour au lendemain, plus fertiles que celles de la ſurface.

M. *Hic Fame* nous dit que ces terres labourées plus bas que les 6 pouces ne ſont plus fertiles que celles de la ſurface, que parce qu'elles ont l'avantage d'être neuves, d'avoir tous leurs ſels & de n'avoir été épuiſées par aucune production. Je conviendrai avec lui que ces terres ſont neuves, qu'elles contiennent beaucoup de ſels, & qu'elles n'ont été épuiſées par aucune production; mais j'aurai l'honneur de lui dire en même temps que ces ſels proviennent des influences de l'air, & des amendemens qu'on leur a donnés, parce que, comme je l'ai dit ci-devant, ils ont trouvé en elles les facilités qui conviennent pour les pénétrer.

Il nous dit enſuite que ſi c'étoit des pluies & de l'air que la terre tirât tous ſes amendemens, elle n'auroit pas beſoin d'engrais, & encore moins de repos. Je réponds à cela qu'à prendre les choſes à la rigueur, on pourroit ſe paſſer de fumier pour les terres; mais il faudroit, dans ce cas, lui donner des labours fréquens, & pluſieurs années de repos, avant qu'elles ſoient en état de produire avec abondance. Comme cela ſeroit très-dommageable, on a grandement raiſon d'avoir recours aux amendemens; le fumier contient les mêmes matieres nutritives que les influences de l'air; il a conſéquemment les mêmes principes de fécondité: delà vient qu'en concourant l'un avec l'autre, ils ont bien-tôt rendu à la terre les ſucs qui lui ſont néceſſaires pour produire de nouveau. Si les terres étoient fécondes par elles-mêmes, elles ne s'épuiſeroient pas ſi facilement, & les engrais ne leur ſeroient pas auſſi néceſſaires qu'ils le ſont. Je ſuis perſuadé qu'on parviendroit à faire porter les terres tous les ans, ſi immédiatement après les récoltes, on pouvoit leur rendre les ſucs qu'elles ont perdus en produiſant. Les jardins potagers en ſont une peuve; on leur fait

porter des légumes tous les ans, mais ce n'eſt qu'à force d'engrais.

On voit dire à M. *Hic Fame*, dans ſa replique, qu'il n'a jamais conteſté que l'air, la pluie & les autres humidités n'apportaſſent des ſels à la terre; que toute la difficulté d'entre lui & moi conſiſte à ſçavoir d'où lui viennent ces ſels; qu'on ne peut diſconvenir que l'air & le ſoleil n'en attirent continuellement, & que quand elles retombent ſur la terre, c'eſt une reſtitution qui lui eſt faite de ce qui lui avoit été enlevé. Je conviens avec lui que c'eſt une reſtitution; mais les choſes ſont changées. Les matieres que la terre & les eaux exhalent n'ont point de principes nutritifs avant leur élevation, & c'eſt dans l'air qu'elles acquierent les qualités propres à nourrir les plantes. M. *Hic Fame* ſçait qu'une pluie d'un quart d'heure eſt plus profitable aux plantes que tous les arroſemens qu'on peut leur donner; il doit ſentir par-là qu'il y a une grande différence entre les eaux qui ſéjournent ſur la terre & celles qui tombent du ciel. Je le prie de ne point ſe décourager, & de croire que je recevrai toujours avec plaiſir toutes les objections qui me viendront de ſa part. Il me reſte à lui préſenter une queſtion que j'eſpere qu'il voudra bien réſoudre; c'eſt de me dire pourquoi avec deux mauvaiſes terres on en peut faire une bonne, pourvu qu'elles ſoient d'une qualité contraire?

LETTRE

De M. l'Abbé Lefuel aux Auteurs de la Gazette.

Je vois, Meſſieurs, dans toutes vos Gazettes, combien vous deſirez être utiles à la Société. Vous ne vous contentez pas d'enſeigner aux hommes les moyens de ſe procurer une honnête ſubſiſtance, vous étendez encore vos ſoins ſur ceux qui n'ont pas la force de s'élever au-deſſus de l'indigence, ou qui y tombent par une fatalité commune dans le ſiecle où nous vivons. Vous ſçavez, Meſſieurs, que l'humanité n'eſt point encore étouffée; elle n'eſt, pour ainſi dire, qu'en léthargie, vous tâchez d'en réveiller les ſentimens par des exemples de bienfaiſance; par-là vous engagez les riches à ſe rapprocher de la Divinité & augmenter leur bonheur, en diminuant le nombre des malheureux.

Madame la Ducheſſe d'Enville venant viſiter ſes terres, ſurpriſe d'y voir regner la miſere avec tant d'empire, forma le noble projet de l'en chaſſer; elle y réuſſit. De quoi ne vient-on pas à bout, quand on a autant de diſcernement, d'humanité, de religion? Elle commença par y répandre des charités immenſes. Donner du pain à ceux qui n'en avoient point, habiller ceux qui étoient nuds, faire élever les orphelins, donner des Médecins aux malades, occuper les gens déſœuvrés, voilà ce qui fait l'objet des ſoins de cette généreuſe Dame. Elle ne ſe reconnoît ſupérieure aux autres que pour être leur Protectrice; c'eſt à elle à qui l'on eſt redevable du Mémoire que je vous ai envoyé ſur les pommes de terre. M. Lemarié, Vicaire de Mericourt, qui fait partie de ſa terre de la Rocheguyon, animé par de ſi belles actions, ne s'occupa qu'à multiplier les ſecours des miſérables; c'eſt ce qui lui a fait faire des expériences ſur le pain économique, & qui lui a donné la plus haute perfection. Je ſens bien, Meſſieurs, que je bleſſe la modeſtie de Madame la Ducheſſe d'Enville, en publiant des actions qu'elle a tant de ſoin de cacher; mais la reconnoiſſance m'oblige de parler.

ACADÉMIE

Des Belles-Lettres, Sciences & Arts de Marſeille.

L'Académie des Belles-Lettres, Sciences & Arts, tint ſa nouvelle Séance publique le 1er Mercredi après Quaſimodo, 5 d'Avril, dans la Salle de l'Hôtel-de-Ville, ſuivant l'uſage, pour adjuger les prix qui avoient été propoſés par ſon dernier Programme.

M. Raymond, Docteur en Médecine, & Directeur actuel de ladite Académie, ouvrit la Séance par un diſcours relatif à l'objet de cette Aſſemblée, & lut enſuite quelques morceaux d'un traité *de la population de Provence*.

M. l'Abbé d'Eymar fit la lecture du Mémoire *ſur les cauſes de la diminution de la pêche ſur les côtes de la Provence, & ſur les moyens d'y rémédier*, compoſé par le R. P. Menc, Dominicain, qui a remporté le prix;

Le mérite de ce ſçavant Religieux eſt connu, & c'eſt ici le 4^e^ prix qu'il remporte dans cette Académie.

M. de Saint-Jacques fit part au Public d'un Mémoire ſur le cours & le mouvement des Planetes & des Cometes.

La Séance fut terminée par l'Eloge de feu M. Fortic, Membre de cette Académie, compoſé par M. Mourraille, Secretaire pour la partie des Sciences.

Comme les Pieces que l'on a reçues ſur *la meilleure maniere de faire & de gouverner les Vins de Provence, ſoit pour l'uſage, ſoit pour le tranſport*, n'ont pas rempli l'objet, l'Académie a redonné le même ſujet pour l'année prochaine, & exhorte les bons Patriotes à travailler ſur une partie auſſi intéreſſante pour la Province qui eſt remplie de Vignobles.

Elle a propoſé pour le ſecond ſujet : *Quel eſt le moyen de faire le meilleur ſavon, & quelle utilité on pourroit retirer des cendres des ſavoneries.*

Chaque prix eſt une Médaille d'or, de la valeur de 300 liv.

Les Ouvrages ne ſeront reçus que juſqu'au premier Janvier 1770. Ils doivent être adreſſés franc de port à MM. de l'Académie des Belles-Lettres, Sciences & Arts de Marſeille, ſans quoi ils ne ſeroient point retirés.

GRAINS ET FARINES A PARIS.

Etat des différens prix du Froment, du Seigle, des Farines & du Pain vendus à Paris dans la Halle & ſur les Ports, depuis le Samedi 15, juſqu'au Mercredi 19 Avril 1769.

Il eſt arrivé à la Halle 62 muids 6 ſeptiers de froment, 1 muid de méteil, 7 muids 1 ſeptier de ſeigle, & 332 muids 6 ſeptiers de farines; il reſtoit de l'autre marché 124 muids de froment, 30 muids 4 ſeptier de ſeigle, & 676 muids 6 ſeptiers de farines, ce qui a fait 186 muids 6 ſept. de froment, 1 muid de méteil, 37 muids 5 ſeptiers de ſeigle, & 1009 muids de farines.

Il eſt arrivé à la même époque ſur le Port de la Greve 120 muids 6 ſeptiers de froment; il reſtoit du marché précédent 210 muids, ce qui a fait 330 muids 6 ſeptiers.

Le Mercredi 19 Avril, il ſe trouvoit en totalité dans Paris, 1564 muids 5 ſeptiers, tant froment que méteil, ſeigle & farines. Il y en a eu de vendu 492 muids 1 ſeptier; de ſorte qu'il en eſt reſté 1072 muids 4 ſeptiers.

Le froment a été vendu à la Halle de 23 ℔ 10 ß à 32 ℔; le méteil, 19 ℔; le ſeigle, de 18 à 19 ℔ 10 ß; le froment a été vendu à la Grêve, de 26 à 32 ℔ *le ſeptier.*

Les farines blutées ont valu à la Halle, de 2 ℔ 5 ß à 2 ℔ 12 ß 6 ₰ le *boiſſeau*; les farines de remoulage, de 1 ℔ 4 ß 3 ₰ à 2 ℔ 15 ß 9 ₰ auſſi le *boiſſeau.*

Le pain blanc de Goneſſe de 3 ß 3 ₰ à 3 ß 6 ₰ la *livre*; idem de Paris, idem; pain bis blanc de Goneſſe, de 2 ß 9 ₰ à 3 ß; id. de Paris, de 3 ß à 3 ß 3 ₰; pain bis clair, de 2 ß 9 ₰ à 3 ß; pain bis de Paris, de 2 ß 6 ₰ à 2 ß 9 ₰.

COMMERCE.

PRIX *des matieres d'or & d'argent, à Paris, du 29 Avril 1769.*

	℔	ß	
Or de Portug. à . .	715		marc.
Du Mexique à . . .	706		
Du Perou à . . .	698		
Les guinées à . . .	712		
Ducats à	98		
Or fin à 23 k. 31 32 à	99		once.
Or à 20 karats à . .	83	10	
L'argent à 11 ₰ 20 g. à	53	15	marc.
Idem à 11 ₰ 10 gr. à	51	15	
Piaſtres, ...	48	12	6

DE BORDEAUX, *le 19 Avril 1769.*

Prix courans des Denrées de l'Amérique.

Sucre blanc le quintal, premiere ſorte, 51 à 52 ℔, ſeconde ſorte, 48 à 50, troiſiéme ſorte, 44 à 46, quatriéme ſorte, 40 à 41, petits ſucres, 39, communs, 35 à 37, tête, 30 à 33. Sucre brut le quintal, de Léogane, 28 à 32, du Cap, 26 à 30, de Saint-Louis, 24 à 30, de la Martinique, 21 à 26. Café Martinique, la livre, nou-

veau fin, 19 ß 6 d. à 20 ß, d°. marchand, 18 ß 9 d. à 19 ß, d°. vieux, 17 ß 6 d. à 18 ß. Café S. Domingue la livre nouveau fin, 18 ß 3 d., d°. marchand, 17 ß 3 d. à 17 ß 9 d., dito vieux, 16 ß 6 d. à 17 ß. Indigo bleu & violet, la livre, 8 ℔ à 8 ℔ 10 ß, mêlé, 7 ℔ à 7 ℔ 10 ß, cuivré fin, 5 ℔ 15, d°. marchand, 5 ℔ 10 ß, dito ordinaire, 5 ℔ à 5 ℔ 5 ß. Coton Saint-Domingue le quintal, 100 ℔, dito de la Martinique, 80, 85 à 90 ℔, gingembre gris, 18 ℔, canefice, 40 ℔, cuirs tannés, 50 à 70 ℔, dito en poil, 25 à 45 ℔, rocou, 23 ß, cacao de la Martinique, 12 ß 6 d., syrop de rafinerie, le quintal 15 ℔. Eaux-de-vie, 130 ℔ les 32 veltes.

Les prix des Chanvres & Cordages sont les mêmes que ceux du 19 Janvier.

COURS DES CHANGES

A

PARIS.
22 Avril 1769.

Amsterdam,	55 1/8 .
Lond. .	32 1/8 à 1 16e
Hambourg, . .	178 1/2
Madrid, . .	14 19
Cadix, . .	14 18
Livourne, .	96 1/2
Lyon, . . .	1/8

MADRID.
le 17 Avril.

Paris, . .	15 6
Amst. . . .	95 3/4 96
Lond. . .	40 1/8 1/4

CADIX.
le 11 Avril.

Paris, . .	76 1/2
Amsterd. . .	95 1/2
Londres, .	40 1/2
Madrid. . .	au pair

AMSTERDAM
le 24 Avril.

Paris, à 2 uſ.	54 9 16e à 54 1/8
Lond.	34 2 1/2 . .
Bord.	. . . .
Madrid.	93 1/2 . . .
Cadix.	93 1/4 . . .
Lisbonne	45 3/4 . .
Veniſe.	90 1/2 à 3 1/2 .
Gênes,	85 1/2 à 5 8e. .
Livourne,	88 1/4 à 1/2 .
Hamb. .	32 13 16e .

DE CADIX.

Le Navire le *Santiago l'America* eſt entré dans ce Port le 8 Avril, chargé de 1900000 piaſtres effectives.

FINANCES.

Paiement des Rentes ſur l'Hôtel de Ville.

Payeurs. MM.	Parties.	Lettres.	Proc. pt. Avril 1769.
Raynal,	10e.	L.	6
Baroy,	27e.	L.	12
Aliſſan,	39e.	L.	8
Thevenin,	54e.	J.	8

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Avril 1769.	Jeudi 27.	Vendredi 28.	Samedi 29.
Ac. des Indes. .	1082 1/2 . . .	1077 1/2 . . .	1077 1/2 . . .
Emp. de la Com.	385	. . . . .	385 . . . .
Prom. à 5 p 0/0. .	25	25 1/2	. . . . .
Prom. à 4 p 0/0. .	. . . . .	47 1/2	48 . . . .
Ac. des Fermes.	827 1/2	827 1/2	830 . . . .
2ſ. p. l. du Dix.	8	8	. . . .
3e. Loterie. .	1 1/2	1 1/2	1 1/2 . . . .
Annuités. . .	. . . . .	. . . . .	. . . .
Coup. d'An. .	57	57	57 . . . .
Emp. de 50 mil.	. . . . .	47	. . . .
Emp. de 30 mil..	48	47 1/2	47 1/2 . . . .
Col. 1759. . .	. . . . .	50	50 . . . .
Canada. . .	50	. . . . .	. . . .
4e. L. Epoques.	15	15 12e 20. . .	15 1/2 12e 20 .
Nouette. . .	46 1/2	46 1/2	47 . . . .
Ac. de la caiſſe .	1000	1010	. . . .
tirage de la C.	3e 370 4e 340 .	3e 370 . . .	2e 404. . .
2e Lot. Comp.	303	303	303. 2. 3. 6.
A 3 p. 0/0 ſ. l. cuirs	. . . . .	. . . . .	. . . .
A 3 p. 0/0 ſ. l. Poſt.	. . . . .	. . . . .	. . . .
Bretagne.	. . . . .	. . . . .	. . . .
Languedoc.	. . . . .	. . . . .	. . . .

SUPPLÉMENT
A LA GAZETTE N°. 35.

DU HAVRE.

ARRIVÉE *de Navires.*

DU 19 au 24 Avril 1769, il eſt entré dans ce Port 6 Navires François & 1 Etranger; ſçavoir, le *Stanislas* (*), Capitaine *le Prevoſt* du Havre, venant du Cap; l'*Aimable Marie Anne*, Capitaine *Binet* de Nantes; venant du Port au Prince en 51 jours, chargé comme le précédent de ſucre, café & indigo; l'*Etoile*, Capitaine *Dernaudais Labbé* de Saint Malo, venant de Marſeille avec ſavon & huile; l'*Auguſte Théreſe*, Capitaine *Baudouin*, venant de Nantes chargé de 33 tonneaux de froment pour le Havre, le ſurplus de ſon chargement pour Rouen; le *Saint Michel*, Capitaine *Fallouard*, venant de Bordeaux chargé de vin & d'eau-de-vie pour le Havre, le reſte de ſa cargaiſon pour Rouen; l'*Union*, Capitaine *Clement*, venant de Rouen avec différentes marchaddiſes en relâche pour Cherbourg; la *Charmante Selly*, Capitaine *Langes* Anglois, venant de Corck avec bœuf, beurre & cornes de bœuf.

DÉPART *de Navires.*

Il eſt ſorti de ce même Port dans le même eſpace de tems 8 Nav. Fran. & 5 Etran.; ſçavoir, la Frégate du Roi la *Blanche*, commandée par M. *de Semerville*, allant aux Iſles de l'Amérique-l'*Alliance*, Capitaine *Couvreur*; l'*Harmonie*, Capitaine *Eyrier*, allant tous deux au Port au Prince chargés de bœuf, lard, ſaumon, beurre, vin, farines, cercles, ozier, ferremens, bougie, toile & autres merceries, quincaillerie & argenterie; le *Nicolas*, Capitaine *Pontrel*, allant à Rouen avec le reſtant de ſon chargement pris à Bordeaux; le *Saint André*, Capitaine *Fautrel*, allant à l'Orient en deſtination pour les Indes; l'*Ami Saint Claude*, Capitaine *Antoine*, allant à Marſeille & à Toulon; l'*Américaine*, Capitaine *Riviere*, allant à Marſeille; l'*Aimable Marthe*, Capitaine *Pilven*, allant à Nantes ſur leſt ainſi que les deux précédens; des Etrangers, le *Jeune Abraham*, Capitaine *Van Loh* Hollandois, allant à Hambourg chargé de ſucre & de café; l'*Ebenezere*, Capitaine *Noglestue* Danois ainſi que le ſuivant; la *Fortune*, Capit. *Tonneſſon*, allant tous deux en Norwege; la *Sophie Cornelie*, Capitaine *Ouwehand* Hollandois, allant à Roterdam ſur leſt ainſi que les deux précédens; la *Paix*, Capitaine *Ratzkier* Suédois, allant à Setuval ſur leſt prendre un chargement de ſel pour la Suéde.

(*) *Ce Navire a été* 81 *jours dans ſa traverſée, & depuis le* 23 *Mars les vents l'ont jetté à* 50 *lieues hors de la Manche où il a attendu des vents plus favorables.*

DE NANTES.

ARRIVÉE *de Navires.*

Du 14 au 21 Avril 1769, il eſt entré dans ce Port 33 Navires François & 9 Etrangers; ſçavoir, des François, la *Manon* de 200 tonneaux, Cap. *Millet*; l'*Apollon* de 160 tonneaux, Cap. *Laiſné*; la *Veſtale* de 300 tonneaux, Capitaine *Denis*, venant tous trois des Cayes; l'*Algonquin* de 120 tonneaux, Capitaine *Pavie*; le *Martial* de 160 tonneaux, Capitaine *Creſpin*, venant de la Guadeloupe; le *Saint Louis*, Capitaine *Blondeau*, venant de la Martinique, chargés tous ſix de 1284 bariques 73 quarts de ſucre brut, terré & tête, 483 futailles de café, 4 futailles 53 bariques d'indigo, 256 balles & ballots de coton, 72 futailles de cacao, 66 billes de bois de Gayac, 24 madriers d'Acajou, 125 cuirs ſecs en poil, ſyrop, liqueurs, confitures & tafia; la *Vendangeuſe*, Capitaine *Jean Moiſeau*; le *Pitre*, Capitaine *Pierre Logeois*, venant tous deux de Cadix & de Cette, avec vin, raiſins, citrons, olives, cochenille, cuirs, eau de vie & verdet; les *Deux Henriettes*, Capitaine *Jean Galineau*, venant de Lisbonne avec oranges, citrons, peaux de veaux & vin; l'*Euſtache*, Capitaine *Etienne Tribou*, venant de Barcelonne avec eau-de-vie & 2 tonneaux de vin; le *Courier de Galice*, Capitaine *François Coireau*, venant d'Oſtende avec riz, étain, plomb, mine de plomb, tambours de fonte & drogueries; le *Maurice* de 200 tonneaux, Capitaine *Argeme*; le *Gaſpard* de 200 tonneaux, Capitaine *le Beſque*, venant tous deux de Marſeille, le premier à la conſignation de M. *Periſſel*, charge de ſavon, vin, eau-de-vie, coton filé, huile &

drogueries ; le second pour MM. *Lemasne* avec savon, huile d'olive, galle, riz, citrons, oranges & fleurs d'oranges, vermicelli, capres, fromage de Parmesan, tubéreuses & terrerie brune ; le *Saint Charles*, Capitaine *Jean Orsonneau* ; l'*Arc-en-Ciel*, Capitaine *Jean Prezel* ; le *Saint Jean*, Capitaine *Charles Gautreau*, venant tous trois de Bayonne avec résine, bouchons de liege, sardines, chocolat, jambonts, cuisses d'oies, houes, serpes, haches, vin & résine ; la *Marie Elisabeth*, Capitaine *Pierre Senel*, venant de Bordeaux avec vin, & cendres gravelées ; le *Dromadaire*, Capitaine *Pierre Boyer*, venant de l'Isle de Ré chargé de sel ; le *Saint Louis*, Capitaine *Louis le Breton*, venant de Beauvoir avec froment ; les *Trois Sœurs*, Capitaine *Pierre Morin*, venant de Bourg chargé de vin ; la *Marie Joseph*, Capitaine *Vincent Rollando* ; la *Ville de Fecamp* Capitaine *Nicolas Auger*, venant tous deux de Brest, le premier avec pelles de bois, pommades & boetes, le second chargé de fer ; l'*Aimable Julie*, Capitaine *Jean Mitouard*, venant de Vannes avec cire jaune ; la *Sainte Anne*, Capitaine *Jean Kerner*, venant de l'Orient & de Hennebon avec toiles peintes & seigle ; le *S. Pierre*, Cap. *Yves Stephan*, venant de Hennebon avec seigle & cire jaune ; le *Saint Antoine*, Capitaine *Jean Discot* ; le *Jean Marie*, Capitaine *Vincent Degué* ; le *Saint François*, Capitaine *Jacques Formentin* ; l'*Aimable Jeanne*, Capitaine *Maurice Mementin* ; le *Saint Louis*, Capitaine *Joseph Guegan*, venants d'Audierne, de Hennebon, de Pont-l'Abbé & de Redon avec seigle, papier, cire jaune, limeneas & chites ; la *Sainte Anne*, Capitaine *François Corié*, venant de Dunkerque avec graine de lin, lin crud, amidon, chaudieres à sucre & toile grise ; la *Sainte Anne*, Capitaine *Pierre Routier*, venant de Boulogne ; la *Victoire*, Capitaine *Charles Belengreville*, venant de Dieppe avec bouteilles, dames-jeannes de verre, verre à vitres, horloges de mer & offeries ; des Etrangers, l'*Espérance* Espagnol, venant de Bilbao avec vin de Rancio, fer en barres, citrons & oranges aigres ; la *Concorde*, venant de Bayonne avec resine, goudron, brai gras, jambons, laine en suint, eau-de-vie d'Andaye, fer rond, plumes d'oies & chapeaux ; le *Jeune Samuel*, venant de Zeric zée avec cauris ; la *Catherine Elisabeth*, venant de Dantzick avec 210 tonneaux de seigle & viande fumée ; le *Willem & Metta*, venant de Bremen avec bierre, pastel, anis & fer blanc ; l'*Anne Marie*, venant d'Amsterdam chargé de feves, l'*Anna Britta*, venant de Gothembourg avec fer, acier, planches, coton en pieces ; le *Jacob*, venant de Roterdam avec bassins de cuivre, gerofle, huile de rabette, biere, riz, alun, ceruse, jambons, garance, raves, orge mondé, cuivre rouge, piment, bois de teinture, acier & bois de Sandale ; la *Sainte Marie*, venant de Limerick sur lest.

DÉPART de Navires.

Il est sorti de ce même Port dans le même espace de temps 4 Navires François, sçavoir, le *Fidele*, Capitaine *Guichet*, allant à Saint Marc & au Port au Prince ; la *Minerve*, Capitaine *Moreau*, allant au Cap ; la *Legere*, Capitaine *Pierre Fontaine*, la *Concorde*, Capitaine *Guillaume Truhen*, allant tous deux à Lisbonne avec peaux de veaux & de moutons, toile, bled noir, feves, bonnets de laine, étamine, terre à rafiner.

NAVIRES EN ARMEMENT.

Les Navires François le *Benjamin*, Capitaine *Charles Peltier* ; la *Favorite*, Capitaine *Moizau* ; la *Belle Nantoise*, Capitaine *David*, tont tous trois en charge dans le Port de Nantes, le premier pour Dunkerque, le second pour Marseille, le troisiéme pour Cadix devant partir incessamment.

A Paris, du Bureau de la Gazette du Commerce, rue Traversiere, 1769.

A PARIS, chez KNAPEN & DELAGUETTE, Imprimeur-Libraires, Pont S. Michel, 1769.

SECOND SUPPLÉMENT
A LA GAZETTE, N°. 35.

MÉCHANIQUE.

Réflexions ſur un Imprimé Anonyme du 22 Décembre dernier, qui a pour titre : Obſervations ou Réponſes à la Nouvelle Deſcription des Pompes à incendies, de M. *Darles de Linieres*, Ecuyer.

JE ne ſçais ſi je dois admirer ou blâmer la modération que vient encore de faire paroître M. de Linieres dans un article que j'ai vu de lui inſéré dans votre Gazette du 28 Février dernier. Sincere Admirateur de la beauté de ſon invention, & de l'utilité que le Public doit en tirer, je ne peux pas ſouffrir tranquillement que mes Concitoyens ſoient induits en erreur, & que la religion des Perſonnes en place, ſoit ſurpriſe par l'Ecrit ou, pour mieux dire, par le Libelle dont il s'agit.

L'Anonyme dit d'abord dans les deux premieres pages de ſon Ecrit que *M. de Linieres annonce dans ſon Proſpectus de 1764*, qu'*il a imaginé trois nouveaux moyens de Méchanique par leſquels s'operent les produits & avantages de ſes pompes* ; il ajoute que *ces moyens étoient connus avant M. de Linieres qui paroît aujourd'hui ne pas être éloigné de les abandonner.*

Le premier de ces moyens, dit l'Anonyme, *eſt de faire agir les hommes moteurs avec toute la peſanteur de leurs corps* ; on va voir qu'il tronque ce texte qu'il tire du Proſpectus de 1764 ; M. de Linieres dit dans ce Proſpectus, que par ce moyen trouvé, *les hommes agiſſent avec la peſanteur entiere de leurs corps, réunie à la plus grande force poſſible de leurs muſcles*, &c. C'eſt cette réunion de la plus grande force des muſcles, à la peſanteur du corps qui caractériſe cette découverte, elle n'en ſeroit pas une ſans cette condition eſſentielle, & c'eſt elle que l'Anonyme a l'infidélité de ſupprimer dans ſa citation aux yeux du Public. Cela s'appelle bien poſitivement *tromper avec connoiſſance de cauſe.*

On voit pages 24 & 25 du Traité des Pompes ſans cuirs, qui ſert enſuite de texte à l'Anonyme, que M. de Linieres, ſans abandonner ce moyen, en indique un autre à peu-près équivalent, mais d'un travail plus commode à bien des hommes ; il obſerve les propriétés de ces deux moyens, & il invite tout le monde à venir voir dans ſa manufacture des Pompes miſes en action par l'un & l'autre de ces moyens pour ſe déterminer au choix.

Le deuxième moyen de M. de Linieres, dit l'Anonyme, *eſt la ſuppreſſion des étranglemens d'eau dans les Pompes connues, ſoit à l'aſpiration, ſoit au refoulement : moyen*, ajoute l'Anonyme, *qui n'eſt pas plus nouveau que le premier* ; mais, que le preuve, quelle indice en rapporte-t-il ? aucunes, pas la moindre notion. S'il étoit vrai que ce moyen eût été connu, pourquoi ne s'en ſeroit-on pas ſervi ? On ſçait que toutes les Pompes actuelles de terre & de mer ont touiours les mêmes étranglements d'eau, & que ce défaut eſt tout-à-fait important, eû égard à l'aſpiration ; voyez les détails donnés pages 12 & 13, dans le Traité de M. de Linieres, & les conſeils qu'il propoſe, page 68, par rapport au refoulement ; pourquoi l'Anonyme avance-t-il hardiment, à titre de fait, une aſſertion auſſi fauſſe, dont il ſçait bien qu'il ſera démenti par une voix unanime ?

L'Anonyme paſſe au troiſiéme moyen de M. de Linieres, qui *eſt d'emploi er des piſtons ſans cuirs* ; moyen qu'il dit être également connu, & au moment d'être abandonné par M. de Linieres ; autre allégation, dont l'Anonyme connoît parfaitement toute la fauſſeté. La nouveauté des piſtons ſans cuirs, & leur uſage actuel n'eſt ignoré de perſonne. Il ſe perd ſur cet objet en des faux raiſonnemens où je me garderai bien de le ſuivre & d'entraîner un trop patient Lecteur. Ce qu'il dit

ſemble n'avoir d'autre but que de prouver le peu de connoiſſance qu'il a dans ces matieres. Il en eſt de même de ce qu'il écrit page dixiéme de ſa brochure, au ſujet d'une pompe à incendies ſur quatre roues ; voyez ce que dit M. de Linieres à ce ſujet, dans un ſupplément à ſon Traité, page 60, où l'on verra l'erreur de l'Anonyme qui ſuppoſe ſeize pieds de hauteur à cette Machine qui n'en a que huit.

Paſſons à un autre trait bien marqué de la mauvaiſe foi de l'Anonyme : M. de Liniere dit, pag. 5, du Traité de ſes Pompes, que celles qu'il a appropriées pour les Vaiſſeaux de guerre, (c'eſt-à-dire, pour ſubſtituer aux Pompes royales,) *donnent à vingt cinq ou vingt ſix pieds par dix hommes, ſept bariques d'eau par minute*, ſans ajouter aucune comparaiſon du produit de ces Pompes avec les Pompes Royales qui ſont ſans contredit les plus excellentes Pompes connues. Il dit enſuite que *celles qu'il a appropriées pour les Navires Marchands, donnent à ſeize pieds, par un homme, quarante-cinq à cinquante bariques d'eau par heure ; au lieu que les Pompes actuelles de ces Navires donnent difficilement quinze bariques par trois hommes dans la même heure.* Comment l'Anonyme rend-t-il ces faits qu'il annonce avoir tirés du même Traité ? Il dénature la comparaiſon ; il dit, page 3 de ſon Ecrit, que *M. de Lineres annonce que dans le même temps & égale hauteur, ſes Pompes produiſent huit neuviémes de plus que les Pompes Royales.* La noirceur de cette fauſſeté n'eſt pas équivoque, & elle eſt clairement prouvée par la lecture du texte cité par l'Anonyme. Dans la vue de charger M. de Liniere de cette impoſture aux yeux des Officiers de Marine & du Public ; il ſuppoſe M. de Linieres l'auteur d'une comparaiſon révoltante dans ſon application aux Pompes Royales, mais que M. de Linieres n'a appliquée & ſtrictement attribuée qu'aux Pompes des Navires Marchands. La tournure donnée à cet égard par l'Anonyme met au plus grand jour ſon envie de tromper le Public, & de faire paſſer M. de Linieres pour le trompeur. Voilà, en vérité, bien de l'inconſéquence ; mon objet eſt rempli ; j'ai inſtruit mes Concitoyens, j'ai fait voir que, pour attaquer l'invention de M. de Linieres, il n'a employé que des ſuppoſitions de fait, ce qui prouve que ; ſans ſuppoſition, cette invention eſt inattaquable. Le fondement de ſon édifice étant détruit, tout s'écroule de ſoi-même. Je me renfermerai à le ſuivre de loin en loin dans les raiſonnemens diffus du reſte de ſon Libelle. L'Anonyme prenant le ton d'un homme important, quoique bien éloigné de ſe montrer en avoir les lumières & le jeu, déſapprouve les batardeaux qui ſe pratiquent d'ordinaire dans les rues lors des incendies. Il ſe repand en longs diſcours, en calculs frivoles ; pourquoi ne dit-il pas tout uniment qu'en pareil cas, ſuivant l'uſage, on dérange trois ou quatre pavés pour faire un trou de 10 à 12 pouces de profondeur, dans lequel on place le globe du tuyau aſpirant enveloppé de ſon mannequin, au moyen de quoi trois ou quatre pouces d'épaiſſeur d'eau ſur le pavé, arrêtés par le batardeau, nourriſſent continuellement & abondamment la Pompe. Mais, dit l'Anonyme, page 5 de ſon Ecrit, *l'Etabliſſement des Voitures des Eaux pour les Incendies n'a eu lieu à Paris qu'après avoir connu tous les inconvéniens qu'on éprouvoit en voulant faire uſage des batardeaux.*

On voit ici que l'Anonyme convient (peut-être même ſans s'en appercevoir) de la vérité de ce que M. de Linieres a dit dans ſon Traité, page 59, article 5 ; que *le jeu des Pompes qui ſont garnies de cuir ne peut pas ſoutenir les moindres ordures, par leſquelles leur jeu eſt incontinent arrêté.* Il prouve en même temps, page 4 de ſon Traité, que le jeu de ſes Pompes ſans cuirs ne peut être arrêté par les ordures, les boues, les ſables, les graviers, ce qui eſt conſtaté par l'expérience d'un travail de deux de ſes Pompes, ſoutenu ſans relâche, nuit & jour, pendant ſix mois, à l'épuiſement des fondations du Palais d'un grand Prince. Il eſt vrai qu'outre l'avantage de l'eau claire exactement voiturée aux incendies dans Paris, on y a celui d'avoir un chef employé qui veille avec activité & intelligence à ce que les cuirs des Pompes publiques ſoient entretenus, ſoigneuſement graiſſés, radoubés, & lequel ſçait fort bien l'art d'attaquer avantageuſement le feu, à la tête des Gardes-Pompiers gagés du Roi ; reſſources qui malheureuſement ne ſont guères praticables

dans les Villes de Province, dans les Châteaux, &c. Avec ces précautions & celles de l'Eau claire il eſt certain que les Pompes garnies de cuirs, (celles qu'on employe actuellement pour Paris) peuvent produire tout autant d'effet que des Pompes ſans cuirs, pourvû toutefois que leur jet ſoit ſoutenu, propriété qui peut leur être donnée ſi elles ne l'ont pas ; car on auroit beau y employer 100 ou 200 pieds de boyaux de cuirs, au bout deſquels s'adapte l'ajutoir, cet ajutoir doit toujours être tenu à une certaine diſtance du feu, d'où il ſuit, que ſi l'eau en ſortoit par éjaculation, une bonne partie de cette eau retomberoit en pure perte avant que d'être parvenue à l'endroit incendié. Il paroit que l'Anonyme doute de la poſſibilité des jets parfaitement ſoutenus ; c'eſt avouer qu'il n'a qu'une connoiſſance très-ſuperficielle de la partie méchanique & phyſique des Pompes à Incendies. *Je demande à M. de Linieres*, dit-il page 9 de ſon Libelle, *ſi le jet des Pompes ſimples qu'il propoſe pour les Incendies, ſera ſoutenu, & je le prie de me le prouver.*

Si l'Anonyme avoit eu ſincerement envie de s'inſtruire, il n'avoit qu'à voir l'expérience faite publiquement à Verſailles, des Pompes à Incendies de M. de Linieres en préſence de Sa Majeſté. Par comparaiſon aux pompes à incendies du Château de Verſailles ; il auroit pu voir celles qu'ont acquiſes bien des perſonnes à Paris : enfin rien ne l'a empêché & ne l'empêche encore de les aller voir à la Manufacture de M. de Linieres, ouverte à tout le monde. Il y verra que les Pompes ſimples & les Pompes doubles ſoutiennent parfaitement leur jet, par un moyen tout à fait ſimple. Que leur aſpiration eſt parfaite, que jamais elles ne peuvent avoir beſoin qu'on verſe de l'eau ſur leurs cylindres pour les mettre ou les tenir en action, fut-ce au bout de vingt années de repos ſans y avoir touché, &c.

L'Anonyme tergiverſe à ſon ordinaire, eu égard au prix des Pompes à incendies. Il dit page 9 de ſon Libelle, que *M. de Linieres ſoutient qu'à diamètre égal ſes Pompes coûtent moins que les autres.* Il ajoute que *d'après le Tarif imprimé de M. de Linieres, il eſt aiſé de lui prouver qu'elles coûtent davantage.* Pourquoi l'Anonyme ne dit-il pas de ſuite le prix des autres Pompes qui, ſelon lui, coûtent moins ? La choſe eût été décidée. M. de Linieres a prouvé dans ſon Traité, page 59, que les ſiennes comparées au Tarif imprimé du prix de celles qui ſe font à Rouen, ſont beaucoup meilleur marché. L'Anonyme qui avoit en mains le Tarif de M. de Linieres, n'avoit donc qu'à déclarer dans ſon Ecrit le prix de celles de Paris, dont il entend parler, on auroit ſçu de ſuite la différence des prix ; mais il a craint ſans doute de défigurer ſon Ouvrage en y plaçant nettement la vérité.

Venons aux tuyaux d'aſpiration en cuivre que M. de Liniere propoſe dans ſon Traité page 41, pour les ſubſtituer, par les raiſons qu'il déduit, aux tuyaux garnis de cuirs, dont il s'eſt ſervi d'abord quelque temps, ou dont l'expérience lui a fait connoitre tous les inconvéniens. On peut voir à la Manufacture des Pompes qui agiſſent avec des tuyaux de l'une & de l'autre eſpèce.

Il eſt moralement impoſſible qu'un boyau de cuir qui recouvre des anneaux de cuivre contienne auſſi ſolidement l'effort de l'eau intérieure, & l'effort de l'introduction de l'air extérieur dans l'aſpiration, que le contiennent de forts bouts de tuyaux entierement de cuivre, réunis par des inflexions en tous ſens ; le cuir ſe dilatte ou ſe deſſéche, il ſe coupe, ſe déchire, s'eſcorie par les frottemens dans l'agitation par les moindres coups qu'il reçoit : les points de couture de ces tuyaux de cuir ſont autant de ſoupiraux par leſquels il s'introduit aiſément de l'air dans l'aſpiration, ce qui arrête beaucoup le jeu de la Pompe. Il n'y a point d'Artiſtes, point d'hommes jouiſſant de ſes ſens, qui, à l'inſpection de l'un & de l'autre, ne ſaiſiſſent la préférence que méritent les tuyaux en cuivre pour leur ſolidité, pour leur commodité, & par la ſouſtraction des cuirs en cette partie. Ce tuyau de cuivre avec ſes boîtes de raccordement peſent enſemble vingt cinq livres. Lorſqu'il eſt queſtion de conduire une Pompe au feu, on la charge ſur un haquet ſans détacher le tuyau d'aſpiration, on le ploye en trois parties, & on le place ſur la Pompe : on met ſur le haquet cent pieds de boyaux de cuirs refoulans, & un baquet qui peſe environ vingt-huit livres ; le tout eſt conduit promptement & ſans embarras par 3 hommes, les Pompes fuſſent-elles de ſix pouces de diamètre. Que dit ſur cela

l'Anonyme avec le ton qui lui eſt propre ? *J'ai prouvé*, dit-il page 8 de ſon Ecrit, que *les nouvelles Pompes exigent un chariot pour la Pompe, un chariot pour le baquet* du poids de vingt-huit livres, & *un troiſième chariot pour le tuyau aſpirant* du poids de vingt-cinq livres. Quelle pitoyable plaiſanterie ! l'inconſéquence de l'Anonyme ſe manifeſte clairement d'un bout à l'autre de ſon Ecrit, où il ſe permet tout pour parvenir à ſes fins. Je n'y tiens pas. Un homme qui ſe trompe dans le raiſonnement, eſt plaint : c'eſt une erreur qui n'attire point de blâme. Mais quel reproche ne mérite pas un homme qui, par un Ecrit anonyme envoyé avec affectation dans toutes les maiſons, dans tous les Cafés de Paris, publie des faits faux qui tendent à perdre la réputation d'un Citoyen à talent, d'une Manufacture Royale reconnue par le Gouvernement également utile à l'État & au Public. D'ailleurs l'Anonyme auroit dû ne pas enfreindre les Loix de la Police, qui ne permettent à perſonne de dénaturer l'ouvrage d'autrui, de le deshonorer en lui imputant des fauſſetés, moins encore de tromper le Public par ces fauſſetés, en le jettant dans l'incertitude ſur le choix le plus convenable à ſa ſûreté & à ſes intérêts.

L'Anonyme n'apperçoit pas, ou ne veut pas appercevoir, l'utilité d'un baquet détaché pour abreuver la Pompe, dans le cas où un batardeau ne peut avoir lieu. Dans la forme ordinaire où la cuvette eſt adaptée à la Pompe, il n'y a pas à opter, il faut qu'une multitude d'hommes portent l'eau dans la cuvette, & qui en la verſant embarraſſent conſidérablement les hommes qui tiennent la Pompe en action. Le baquet détaché ſe place au contraire où l'on veut à une diſtance quelconque de la Pompe, alors plus d'embarras. On ſe ſert à volonté du baquet ou du batardeau ; je conviens que cet arrangement, très utile par tout, a ceſſé de l'être à Paris, au moyen du bel établiſſement pour voiturer l'eau claire aux incendies. Je conviens encore avec tous les Connoiſſeurs qu'il y a des Pompes à incendies garnies de cuirs qui peuvent être d'un très-excellent ſervice par les précautions dont on a parlé pour celles de Paris ; mais on eſt forcé de convenir en même-temps que les nouvelles Pompes ſans cuirs ſont préférables par-tout ailleurs, & doivent être regardées comme les meilleures Pompes poſſibles.

Preſque toutes les Puiſſances de l'Europe ont accordé des Privileges excluſifs à M. de Linieres; les Sçavans de ces Pays, notamment en Hollande, dans les Pays de l'Impératrice Reine, la Société Royale de Londres en Angleterre, ont examinés ſoigneuſement ſes Pompes, ont reconnus leurs avantages, & la nouveauté de leurs principes. Néanmoins comment l'Anonyme conclut-il dans les dernieres lignes de ſon Ecrit ? *C'eſt à ſon envie*, dit-il, *que ſe réduit le ſeul fruit des découvertes de M. de Linieres* : c'eſt-à-dire que l'Anonyme après avoir falſifié les faits, part de ces falſifications pour publier hautement que M. de Linieres a ſubtiliſé, a trompé la ſagacité de tous les Sçavans de l'Europe. Vingt & trente des principaux Officiers de la Marine du Roi, & ſix Membres de l'Académie Royale des Sciences de Paris, dans des expériences ſoutenues pendant dix-huit mois, par ordre du Gouvernement, ont conſtaté les diverſes propriétés & avantages annoncés ſur les Pompes ſans cuirs. Mais la déciſion de ces Sçavans & l'approbation du Miniſtère, n'ont été dans l'Anonyme d'aucune conſidérations, d'aucun poids ; il tranche contre tout ce qu'ils ont décidés. Suivant ſon Ecrit, c'eſt lui qui doit tout examiner, tout prouver. Quel peut donc être cet homme merveilleux ? Perſonne ne le démêle dans la claſſe des Connoiſſeurs ; vraiſemblablement il n'eſt trouvable que dans celle des Apprentifs Méchaniciens gonflés d'oſtentation qui, ſemblables à la grenouille de la Fable, ſont menacés de périr par leur enflure inconſidérée.

Enfin, il faut convenir que ſi, nonobtant les déciſions de tous les Grands Hommes qui ont conſtaté la ſupériorité des Pompes de M. de Linieres, & nonobſtant l'approbation du Gouvernement qui s'en eſt ſuivie, M. de Linieres ſe fût prêté aux diſſertations ridiculement propoſées par le Champion anonyme ; en vérité M. de Linieres eût été jugé digne des Petites Maiſons.

A PARIS, chez KNAPEN & DELAGUETTE, Imprimeur-Libraires, Pont S. Michel, 1769.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1769. Du Samedi 6 Mai.

AGRICULTURE.

DE COPPENHAGUE.

LE nouvel Hôpital conſtruit à Amalienbourg, ou dans la nouvelle Friederichſtadt, eſt entierement achevé. C'eſt un édifice très ſpacieux, où ſept cents perſonnes des deux ſexes peuvent être logées commodément. On procure à deux cents d'entr'elles, qui ſont les plus avancées en âge & les plus infirmes, des lits, des vêtemens & une honnête ſubſiſtance ; mais celles qui ſont encore en état de travailler, ou qui ont leurs propres lits, reçoivent de l'eau pour le thé, & payent leur nourriture à des gens prépoſés pour cela. De plus il y a dans cet Hôpital une grande chambre qu'on échauffe pendant l'hyver, afin que les Pauvres puiſſent y venir travailler pour leur profit. Il leur eſt permis de prendre de l'ouvrage de la Ville, quoique l'Hôpital ait des proviſions de lin & de laine pour ceux qui demandent à filer, & à qui l'on donne un ſalaire. Indépendamment des ſept cents Pauvres qui ſont logés dans cet Hôpital, il y en a cinq cents autres de la Ville, auxquels on fait part toutes les ſemaines des aumônes qu'on tire de la caiſſe. Le jour de la conſécration de la Chapelle, on fit pour l'Hôpital une collecte extraordinaire de plus de cent trente écus; quelqu'un donna en cette occaſion un billet de banque de cinquante rixdahlers.

DE LYON.

Les Adminiſtrateurs de l'Hôpital Général de Lyon, appellé *la Charité*, ont inſeré dans la Feuille Hebdomadaire, du 23 Août 1768 l'Avis ſuivant :

» L'Hôpital de la Charité eſt l'ouvrage » des Citoyens de Lyon ; ils en ſont les » premiers & vrais Fondateurs : *ils l'ont* » *ſoutenu & le ſoutiendront dans tous les* » *temps*. L'entrepriſe de renfermer ce peu- » ple immenſe de Mendians, eſt un projet » auquel on ne s'eſt livré que d'après l'in- » tention, les ſollicitations & les vœux » empreſſés de tous les Citoyens ; c'eſt à » leurs lumieres & à leurs bienfaits qu'eſt » réſervée la perfection de ce grand ou- » vrage.

» Dans ce point de vue, les Adminiſtra- » teurs s'adreſſent à eux pour les prier de » leur communiquer leurs idées ſur un » premier point bien important : *il s'agit de* » *ſçavoir à quel genre de travail on pourra oc-* » *cuper cette foule d'hommes, dont le vice ra-* » *dical eſt l'oiſiveté.*

» C'eſt principalement de ce point que » dépendra le ſuccès de l'entrepriſe. La » nourriture & l'entretien des invalides ſe- » ront déja pour la Maiſon une charge aſ- » ſez peſante : les Mendiants valides occu- » pés, elle pourra plus aiſément ſubvenir à » ſes beſoins, & elle ſera moins foulée ; il » regnera d'ailleurs plus de tranquillité dans » la Maiſon & parmi eux, lorſque tous » ceux qui ſeront en état de travailler, ſe » trouveront occupés & ſubjugués par un

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

» travail aſſidu & proportionné au degré » de force & de vigueur qu'on reconnoîtra » dans chacun d'eux. Cette habitude du tra- » vail ſera pour eux-mêmes un avantage » inexprimable : non-ſeulement ils ſeront » mieux traités dans la Maiſon, mais, ce » qui eſt infiniment plus eſſentiel, ils ſe » mettront par-là à même de reparoître » avec honneur dans la ſociété dont l'oiſi- » veté les avoit exclus, comme membres » inutiles, déshonorants & infiniment à » charge ; enfin l'Etat retrouvera des hom- » mes qui paroiſſoient perdus pour lui, & » dont il ne connoiſſoit l'exiſtence que par » les maux qu'ils lui avoient cauſés.

» Cette idée générale, en préſentant la » néceſſité indiſpenſable qu'il y a d'occu- » per les Mendiants, annonce en même » temps que *cette partie eſt ſuſceptible de beau- » coup de détails, & qu'il devra y avoir né- » ceſſairement pluſieurs genres de travaux re- » lativement à la diſtinction des ſexes, des » âges, des tempéraments, des forces & des » diſpoſitions particulieres.*

» C'eſt ſur tout cela que les Adminiſtra- » teurs attendent & eſperent *des avis & des » conſeils* : ils ont déja envoyé des Mémoi- » res dans différentes Villes du Royaume ; » mais peuvent-ils trouver des guides plus » éclairés & plus sûrs que leurs propres » Concitoyens, vrais patriotes, également » diſtingués par leur intelligence dans le » Commerce & dans les Arts, & par leur » zele dans le ſervice des Hôpitaux ?

» *On prie ceux qui voudront bien communi- » quer leurs idées de s'attacher par préférence » aux genres de travaux dont les préparatifs » & le méchaniſme ſeront les plus ſimples, les » moins diſpendieux & les plus généralement à » la portée de tous les âges & de tous les » états* ».

Cette invitation n'a point eu d'effet : cependant quelques autres Hôpitaux généraux, quelques-unes même des perſonnes que le Gouvernement a chargées de veiller les Mendiants renfermés dans les dépôts du Roi, établis pour chaque Généralité, viennent de demander à l'Adminiſtration de l'Hôpital général de Lyon ſes procédés & ſes vues ſur cet objet important d'économie politique.

Dans ces circonſtances, les Adminiſtrateurs de l'Hôpital général de Lyon croient pouvoir, ſans ſe compromettre, recourir au procédé employé par les Académies littéraires, par les Sociétés économiques, par des Particuliers même, & ils ſe propoſent l'examen de la queſtion ſuivante :

Quelle eſt la maniere la plus ſimple, la plus ſûre, la plus avantageuſe, & s'il eſt poſſible, la plus uniforme, d'occuper les Pauvres renfermés dans les Hôpitaux, notamment les Mendiants ?

Ceux qui voudront bien s'occuper de cette queſtion intéreſſante, & communiquer à l'adminiſtration leurs idées, ſont priés de ne pas perdre de vue les obſervations ſuivantes.

1°. Par Pauvres renfermés, en entend les Enfants, les Infirmes, les Vieillards & les Mendiants.

L'Adminiſtration de l'Hôpital général de Lyon, écartant les anciens préjugés qui reſſerroient la population dans les Villes, fait élever à la campagne tous les Enfants, & ne leur permet pas de revenir à la Ville, encore moins dans l'Hôpital, ſous prétexte d'entrer en apprentiſſage : elle va plus loin. Pour engager le Payſan à garder les Enfants & à les établir dans ſon village, elle donne chaque année des habillemens & des gages plus ou moins forts, ſuivant l'âge & les circonſtances. Elle donne enfin 30 l. de gratification au Payſan, lorſqu'il a eu ſoin de l'Enfant juſqu'à l'âge de dix-huit ans, & à plus forte raiſon lorſqu'il l'a marié : de-là il réſulte que les Enfants ne peuvent être dans l'Hôpital que par entrepôt, juſqu'à ce qu'ils aient été placés à la campagne.

L'Adminiſtration ne conſerve que les Pauvres véritablement infirmes & incapables d'être placés ailleurs.

Elle ne reçoit qu'un nombre déterminé de Vieillards des deux Sexes.

Le Roi ayant donné des ordres pour arrêter les Mendiants & les placer dans des dépôts, l'Hôpital général de Lyon, ainſi que tous ceux du Royaume, n'eſt chargé que des Mendiants citadins, qui ſont renfermés dans un Bâtiment appellé Bicêtre, où les deux ſexes ſont ſéparés.

D'après cette notion générale, il s'agit d'examiner quel genre de travail convient le mieux à ces quatre eſpeces de Pauvres, ou à chacune ſéparément ; & l'on ſent de quelle importance il eſt de fixer ſes idées pour les Hôpitaux généraux, pour les dé-

pôts du Roi, pour l'abolition de la mendicité.

2°. On ne peut pas mettre entre les mains de ces Pauvres des matieres fragiles ou délicates, encore moins des outils dangereux entre les mains des Mendiants.

On voudroit bien n'être pas obligé de faire des avances, encore moins des spéculations; & ne seroit-il pas convenable de n'entreprendre aucun genre de Manufacture qui pût faire concurrence avec celles des Citoyens?

3°. On occupe actuellement les Pauvres de quatre manieres. Ils tricotent des Bas de laine; ils dévident la Soie, ils la moulinent: il y a une Manufacture de Bas & Bonnets de laine.

4°. On avoit essayé de faire moudre du bled dans l'Hôpital, & de faire tourner la roue par les Mendiants; mais, soit que le moulin fût mal construit, soit plutôt que les moulins à bras d'hommes ou à chevaux soient toujours inférieurs aux moulins à eau & à vent, il y avoit quatre pour cent de plus de déchet; la farine étoit mauvaise & s'échauffoit beaucoup plus facilement.

On avoit encore essayé d'employer les Mendiants à scier le marbre: cet établissement est tombé faute d'ouvrage.

On avoit établi au Fauxbourg de la Quarantaine une Manufacture de dentelles de soie, appellées *Blondes*. Ce travail sédentaire & l'attitude dans laquelle il met continuellement les jeunes Ouvrieres qu'on employoit, nuisant à leur santé, on a été forcé de les retirer, après avoir vérifié, sous les yeux des Médecins & Chirurgiens du Roi, qu'elles tomboient dans le marasme.

L'Administration essaie encore l'établissement d'une Fabrique de plâtre, dans laquelle elle emploiera les Mendiants, jusqu'à ce qu'on veuille bien lui communiquer des vues plus simples & plus utiles.

1°. Les Mémoires qu'on voudra bien lui envoyer, pourront être composés en latin ou en françois, au choix de l'Auteur.

2°. Chaque Mémoire sera accompagné d'une devise à la fin, & l'Auteur aura la précaution d'y joindre un billet cacheté, qui renfermera son nom, & dont le dessus portera encore la même devise du Mémoire. On n'ouvrira que les billets des Auteurs qui auront remporté les prix, & les billets de tous les autres seront brûlés sans être décachetés.

3°. Les Auteurs des Mémoires les plus solides & les plus utiles seront remerciés par l'Administration, & priés de recevoir, comme un foible témoignage de sa reconnoissance, le premier, une Médaille d'or ou une somme de 500 liv. tournois, à son choix; les deux autres, chacun une Médaille d'argent.

4°. Ces trois Mémoires seront imprimés avec un extrait des bonnes idées qui seront renfermées dans les autres. On laisse au choix des Auteurs à décider si leur nom doit y paroître ou être supprimé: un mot d'avis de leur part servira de regle.

5°. Il est inutile d'observer que les Administrateurs s'interdisent la faculté de concourir, ni d'ajouter que la dépense de ce petit établissement se fait entierement à leurs frais. Accoutumés au plus exact scrupule & à de plus grands sacrifices, ils seront bien dédommagés si cet essai a quelque succès, & s'il peut encourager à rechercher encore, par la même voie, l'éclaircissement de tant de questions d'économie politique sur lesquelles on n'est pas d'accord.

6°. Les Mémoires seront adressés, francs de port, avant le premier Décembre 1769, *à M. Prost de Royer, Ecuyer, Avocat au Parlement, Administrateur de l'Hôpital général, à Lyon* (a).

MÉMOIRE

Sur l'Etablissement d'une Association Citoyenne, *ou d'une Caisse économique des épargnes des Citoyens. Par M. D. N. E.*

On a toujours répété, avec raison, que l'aisance *étoit la mere de l'oisiveté*, & que le manque d'occupation *étoit l'origine de l'insolence*; mais on a fait connoître en même temps que *l'aisance modérée*, telle qu'il est

(a) *Nous avons cru devoir donner ce Programme en entier; persuadés que d'autres Villes du Royaume pourront en tirer un grand avantage pour leurs pauvres: cet objet est trop intéressant, pour ne pas occuper tous les bons Citoyens.*

du bien d'un Etat policé de la définir, donnoit de l'émulation pour le travail, & devenoit la baſe de la population; qu'une peuplade aiſée contribuoit à la proſpérité d'un pays, ainſi qu'à la gloire du Prince, & que ſes Sujets étoient heureux.

Sans aiſance en effet il n'y a point de culture, point de Manufacture; & comme il ne ſe trouve aucune production naturelle ni artificielle, il n'y a plus de Commerce; le Laboureur & les Artiſans ne peuvent plus ſupporter la dureté de leur condition, ni le poids des impôts. Pour ſortir d'un état ſi triſte, l'un s'adonne au libertinage ou s'expatrie, l'autre ſe porte à la mendicité vagabonde ou au brigandage & aux vices qui en réſultent; on en connoît les ſuites funeſtes.

Il n'eſt cependant pas impoſſible de rémédier à ces maux, auxquels il ſeroit plus facile d'obvier que de les reprimer lorſqu'ils ſont arrivés.

La claſſe des Pauvres en général eſt au moins compoſée de la moitié des Citoyens; les Laboureurs, les autres Artiſans ou Ouvriers, les Soldats & les Domeſtiques de l'un & de l'autre ſexe en font le plus grand nombre, & le fruit de leurs travaux ne peut leur procurer ce bien être qui leur convient, s'ils n'accumulent les épargnes qu'ils ont pu faire pendant leur jeuneſſe, s'ils ne trouvent des perſonnes inſtruites, qui ſe chargent de les faire valoir, & s'ils n'ont la certitude d'un profit réel, en leur confiant leurs intérêts; mais malheureuſement toutes ces facilités leur manquent.

S'il ſe préſente des Aſſociations de Commerce, de Finance, ou d'autres entrepriſes dans leſquelles ils pourroient placer utilement leurs fonds, les reconnoiſſances d'intérêts ou les actions ne ſont pas d'une valeur proportionnée à leurs facultés. Quand même un Artiſan auroit envie d'engager pluſieurs de ſes ſemblables à ſe joindre à lui, pour prendre un intérêt, il faut qu'il raſſemble un trop grand nombre de perſonnes pour l'obtenir; s'il parvient à trouver des Aſſociés, il s'éleve communément entr'eux des conteſtations qui le font repentir ſouvent de ſon zele & de ſa témérité.

La claſſe des riches n'eſt pas aſſujettie à ces inconvéniens & à ces abus; leurs facultés les met à portée de ſaiſir toutes les occaſions de profiter des avantages que l'indigence refuſe aux pauvres. Cette derniere claſſe d'hommes, à qui l'aiſance eſt autant néceſſaire, à proportion gardée, qu'aux autres Citoyens, & que l'Etat a également intérêt de voir proſperer, eſt donc la ſeule qui ait le moins de reſſources pour accumuler ſes épargnes, les placer & les voir fructifier.

S'il en eſt ainſi du ſort de ces perſonnes, on en peut dire autant de celui de leurs veuves & de leurs pupilles.

Leurs veuves n'ont pas toujours des talens pour ſuppléer aux défauts de ceux de leurs maris, & les tuteurs de leurs enfans, qui ſont communément peu au fait des affaires, laiſſent les fonds de leurs pupilles ſans produits ou à la merci du divertiſſement des Dépoſitaires. Ces nouveaux maux ne ſont pas moins affligeans que les premiers.

L'établiſſement d'une *Aſſociation Citoyenne* rémédieroit à tout.

L'adminiſtration de cette Société ſeroit confiée à des gens de probité ſous les yeux du Miniſtère Public. Elle recevroit de tout le monde des effets ayant valeur d'argent, tels que contrats, &c. & ces titres de propriétés deviendroient le cautionnement des fonds réels qu'on recevroit à une *Caiſſe économique*

Chaque Dépoſant auroit part d'intérêt dans cette Aſſociation en proportion de ſa miſe, & il en ſeroit de même pour celui qui auroit remis des fonds à la *Caiſſe économique*.

Cette Caiſſe placeroit les fonds réels, que l'on y auroit verſés, dans les bonnes entrepriſes, c'eſt-à-dire, dans celles où les pertes ſeroient les plus diviſées & les bénéfices par conſéquent plus certains.

Comme les propriétés dépoſées dans la *Caiſſe de l'Aſſociation Citoyenne* deviendroient le cautionnement des fonds verſés dans la *Caiſſe économique*, les Adminiſtrateurs de l'Aſſociation ne pourroient recevoir de fonds réels dans celle-ci qu'en proportion de la valeur de ces proprietés qu'on auroit reçue dans l'autre.

Tous les ans ces Caiſſes payeroient au Public l'intérêt de ſa miſe; la *Caiſſe économique* payeroit les ſiens au taux de l'Ordonnance, & celle de l'Aſſociation Citoyenne répartiroit les produits des fonds

de l'autre Caiſſe au marc la livre à tous ſes Intéreſſés, déduction faite des frais de régie.

Quant au ſort des veuves, l'établiſſement d'une Société en leur faveur, à l'inſtar de celle qui a lieu à Londres, leur ſeroit favorable; le produit d'une modique ſouſcription annuelle des maris, pendant leur exiſtence, leur procureroit une rente viagere à leur décès. Cette rente ſeroit plus ou moins conſidérable en raiſon du montant de la ſouſcription & du temps pendant lequel elle auroit eu cours.

RÉPONSE

De M. Ducarne de Trelon à la Lettre de M. D. N. E. inſérée dans la Gazette du 11 Avril 1769.

Le Public ne peut, Monſieur, que vous louer & vous avoir l'obligation du Corps complet de l'Agriculture de France, que vous avez fait, & je ſuis charmé que ma diſpute avec MM. Thierriat & *Hic Fame* vous ait fourni les occaſions de le publier.

Mais ayant dit expreſſément que la terre ne prête que ſon ſein dans l'ouvrage de la végétation des plantes; qu'elle ne contribue à leur compoſition que comme machine & non comme ſubſtance (*a*), ne vous ſemble-t-il pas que j'ai droit de me plaindre de ce que vous m'attribuez de la croire féconde par elle même, & de ce que par-là la publication de votre Ouvrage ſe fait à mes dépens?

Je vous avoue, Monſieur, que cela me donne de l'humeur au point que l'envie de vous critiquer à mon tour me fait changer d'avis ſur les propriétés de la terre, & que, quoique je ne ſois entré dans cette querelle que pour combattre en particulier M. *Hic Fame*, je prends à préſent la défenſe de ſon ſentiment contre vous-même.

En effet, dire, comme fait M. *Hic Fame*, que la terre eſt féconde, & que c'eſt injurier cette mere nourrice que de lui enlever une qualité qu'elle tient des premiers hommes, & qu'elle a toujours eue par-tout, c'eſt parler naturellement & ſelon l'état des choſes; c'eſt prendre la terre telle qu'elle eſt en effet; c'eſt en parler, ſuivant l'idée qu'on en a, comme d'un corps mixte & qui contient des matieres propres à la végétation. Contredire cette propoſition, & ſoutenir que la terre n'eſt pas féconde par elle-même; que ce n'eſt qu'un *caput mortuum*, un ſable, une pouſſiere ſans eſprit & ſans aliment, c'eſt parler d'un corps idéal & qui ne ſubſiſte que dans le creuſet des Chymiſtes; c'eſt former des diſtinctions & des difficultés pour les réſoudre; c'eſt métaphyſiquer & tenir un langage plus propre à révolter les Cultivateurs qu'à les inſtruire. Il vaut beaucoup mieux leur apprendre que pour purger une terre gangrenée de mauvaiſes herbes, & en detruire les plantes, les graines & les racines, il n'eſt queſtion pour cela que de lui donner un labour dans un temps ſec & chaud de la canicule.

(a) *Gazette du 8 Avril 1769.*

ÉCOLE ROYALE VÉTERINAIRE DE PARIS, *du 25 Avril 1769.*

La démonſtration des reins ſuccenturiaux, des reins proprement dits, des ureteres, de la veſſie & des parties de la génération, le tout conſideré dans le cheval & dans la jument, dans le taureau & dans la vache, dans le bouc & dans la chevre, dans le belier & dans la brebis, fut faite le Mardi 25 Avril, à la très-grande ſatisfaction d'une Aſſemblée nombreuſe, par ſix Eleves de l'Ecole Royale Vétérinaire de Paris. M. Bertin, Miniſtre & Secretaire d'Etat préſida à ce concours, par lequel les travaux de l'hyver ont été terminés.

Ces ſix Eleves ſont les ſieurs Simon d'Hirſinghen en Alſace, Becquemie de la Province de Bourbonnois, Bravy de Montargis, Cambray de Valenciennes; (cet Eleve eſt âgé de quinze ans) Perret du Mans, & Chauffour du Limouſin. Le ſieur Flandrin n'a pu concourir & donner, comme à ſon ordinaire, des preuves de ſa capacité, attendu la maladie dont il a été atteint.

Les ſieurs Simon, Cambray & Chauffour ont obtenu les plus juſtes applaudiſſemens & ont été admis à tirer au ſort, qui a décerné le prix au ſieur Simon. Les ſieurs Becquemie, Perret & Bravy, quoiqu'inférieurs aux trois premiers, ont mérité les

plus grands éloges, parce qu'ils pouvoient être au-dessous d'eux & être regardés néanmoins comme très-capables & très-instruits.

Annonces de Livres.

Tableau de l'Angleterre relativement à son Commerce & à ses Finances, présenté au Roi & aux deux Chambres du Parlement, par M. de Grenville, Ex-Ministre de ce Département, avec cette Epigraphe :

Quid valeant humeri, quid ferre recusent discite.

Hor. Art. Poë.

Vol. in-8°. 1769. à Londres, & se trouve à Paris, chez Desaint.

Cette production singuliere a été publiée à Londres vers la fin de l'année 1768 sous le titre de *the present State of the Nation*, &c. *État de la Nation*. On l'a rendu en François sous une dénomination plus déterminée. On ne doit pas confondre cet Ouvrage avec un autre sorti de la même plume, & qu'on a aussi publié en 1768 sous le titre de *Mémoire sur l'administration des Finances de l'Angleterre*. Pour servir de suite à ce Mémoire, on a encore donné à la fin de la même année un autre Ouvrage intitulé : *Situation des Finances de l'Angleterre*. C'est un Commentaire utile à consulter ; mais ces écrits n'ont rien de commun avec la traduction que nous annonçons.

M. de Grenville, qu'on ne peut méconnoître pour être l'Auteur de ce nouvel Ouvrage, « porte un coup d'œil perçant & » hardi sur la masse du Corps politique. » D'une main, il découvre les maux qui » le travaillent, & de l'autre il sonde ses » plaies avec cette ferme assurance que » donnent seuls l'art & l'habitude du traitement. Il remonte aux causes ; il en développe les effets & en prédit les conséquences inévitables. Enfin, d'après des » calculs précis, méthodiques, profonds ; » d'après une balance exacte de ses forces & » de ses ressources, il prescrit au Corps » politique le seul régime qui peut le ramener à la convalescence.

» Ce qu'il nous apprend du Commerce » de l'Angleterre, avec les Nations Etrangeres, est aussi intéressant pour l'Homme » d'Etat que pour le Négociant François. » Ici il nous dévoile les ressorts cachés des » opérations du Ministère ; là il apprécie le » mérite des traités faits avec d'autres Puissances, par sa Nation. Il combine ses » forces, il pese ses charges, il porte la » loupe sur toutes les taches qui défigurent » & altérent ce Corps si fier de sa bonne » constitution. Enfin, d'après les lumieres » qu'il répand, & que le Traducteur a dû » devoir transmettre, on est en état de » porter un jugement sain & exact sur la » situation présente de l'Angleterre. M. de » Grenville, circonspect sans timidité, sévere sans pédantisme, vrai sans aigreur, » n'exagere ni ne dissimule. Il présente les » choses telles qu'il les voit ; il les voit telles » qu'elles sont ».

Le Traducteur a cru devoir ajouter au texte plusieurs notes ; les unes offrent une explication sommaire des termes techniques consacrés à la Science des Finances Angloises ; d'autres assignent la position des lieux peu connus ; plusieurs enfin sont le fruit des recherches auxquelles le Traducteur s'est livré pour completter les idées de M. de Grenville.

Nous sommes redevables de cette excellente traduction à M. Guyard, aux talens duquel les Lecteurs sçauront rendre justice. Nous avons le plus grand intérêt de connoître la véritable situation de nos rivaux ; nous devons donc être obligés à ceux qui veulent bien prendre la peine de traduire les Ouvrages où l'on peut acquérir ces véritables connoissances. Nous donnerons l'extrait de cet Ouvrage dans le Journal de Juin.

A Treatise of Agriculture, by Adam Dickson, Minister of Dunse. Traité d'Agriculture, par Adam Dickson, Ministre de Dunsé, 2 vol. 12 schellings en feuilles, chez Cadell, dans le Strand à Londres.

Grains et Farines a Paris.

Etat des différens prix du Froment, du Seigle, des Farines & du Pain vendus à Paris dans la Halle & sur les Ports, depuis le Mercredi 19, jusqu'au Samedi 22 Avril 1769.

Il est arrivé à la Halle 38 muids 7 septiers de froment, 9 muids 1 septier de seigle, & 371 muids de farines ; il restoit de l'autre marché 154 muids de froment ;

16 muids 5 ſeptiers de ſeigle, & 680 muids 1 ſeptiers de farines, ce qui a fait 192 muids 7 ſeptiers de froment, 35 muids 6 ſeptiers de ſeigle, & 1051 muids 2 ſeptiers de farines.

Il eſt arrivé à la même époque ſur le Port de la Greve 173 muids de froment; il reſtoit du marché précédent 211 muids 9 ſeptiers, ce qui a fait 384 muids 9 ſeptiers.

Le Samedi 22 Avril, il ſe trouvoit en totalité dans Paris, 1664 muids, tant froment que ſeigle & farines Il y en a eu de vendu 383 muids 9 ſeptiers; de ſorte qu'il en eſt reſté 1280 muids 3 ſeptiers.

Le froment a été vendu à la Halle de 22 à 30 ℔; le ſeigle, de 17 à 19 ℔; le froment a été vendu à la Grêve, de 26 à 32 ℔ *le ſeptier.*

Les farines blutées ont valu à la Halle, de 2 ℔ à 2 ℔ 12 ß 6 d. le *boiſſeau*; les farines de remoulage, de 1 ℔ 6 ß 9 d. à 2 ℔ 15 ß auſſi le *boiſſeau.*

Le pain blanc de Goneſſe de 3 ß 3 d. à 3 ß 6 d. la *livre*; idem de Paris, idem; pain bis blanc de Goneſſe, de 2 ß 9 d. à 3 ß; id. de Paris, de 3 ß à 3 ß 3 d.; pain bis clair, de 2 ß 9 d. à 3 ß; pain bis de Paris, de 2 ß 6 d. à 2 ß 9 d.

COMMERCE.

PRIX *des matieres d'or & d'argent, à Paris; du 3 Mai 1769.*

	℔	ß		
Or de Portug. à . .	715			*Marc.*
Du Mexique à . . .	708			
Du Perou à . . .	700			
Les guinées à . . .	713			
Ducats à	97	10		
Or fin à 23 k. 31 32 à	99			*once.*
Or à 20 karats à . .	83	10		
L'argent à 11 d. 20 g. à	53	15		*Marc.*
Idem à 11 d. 10 gr. à	51	15		
Piaſtres, ...	48	12	6	

COURS DES CHANGES

PARIS. *22 Avril 1769.*		LYON. *le 25 Avril.*		MARSEILLE. *le 19 Avril.*		BORDEAUX *le 21 Avril.*	
Amſterdam,	55 1/8	Amſterdam,	55 1/2	Londres,	31 1/2	Amſt.	55 1/8
Lond.	32 1 16e	Auguſte,	51 5 8e	Amſt.	54 1/4 1/8	Lond.	32 1/8
Hambourg,	178 1/2	Vienne,	51 5 8	Cadix,	15 4 5	Hamb.	26 3/4
Madrid,	14 19	Lond.	32 1 16	Madrid,	15 6	Paris, échu au pair.	
Cadix,	14 18	Livourne,	96 1/2	Livourne,	98	*du 24 Avril.*	
Livourne,	96 1/2	Genes.	94 1/2	Naples	1 85 1/2	Amſterd.	55 1/8
Lyon,	1/8	Madrid.	74 3/4	Gênes,	96.	Londres,	32 1/8
		Cadix,	74 1/2	Paris, 1 p. 0/0 b.		Hamb.	26 3/4
		Paris,	5 8e perte.	Lyon. p. Pâque 3/4 p. 0/0 b		Paris échu, au p.	
		Marſeille,	1 3/4 p.	Montpellier, au p 60 j			
		Dépôt p. P.	7 8 à 3/4	Piaſtres,	49 10		
		Piaſt.	48 17 6				

De Londres.

M. Pingeron, Capitaine d'Artillerie au ſervice de Pologne, toujours occupé du ſoin d'étendre les connoiſſances utiles, nous a fait communiquer l'Avis ſuivant, qu'il a tiré des nouveaux Papiers Anglois.

On fait actuellement à Londres, dans la rue de Tooley, chez un Chaudronnier, le plus grand vaſe de cuivre qui ait jamais été vu en Angleterre & peut-être en Europe. Il a 56 pieds de long, 6 pieds 4 pouces de large & 6 pieds 10 pouces de profondeur; il contiendra environ 400 barriques. Ce vaſe a été conſtruit pour la nouvelle invention de durcir le bois dans une certaine liqueur qui coûte peu, & ne ſçauroit nuire à la ſanté (*a*). On pourra tremper par ce moyen le bois, de même que certains métaux, & lui donner le degré de dureté & de flexibilité que l'on voudra; on en a amoli pour faire des cercles, au point qu'il reſſembloit à des cordages: le bois avec lequel on a conſtruit à Woolwich un vaiſſeau de guerre du ſecond rang, a été durci d'une maniere ſurprenante par cette nouvelle méthode; les planches en ſont auſſi flexibles qu'elles ſeront durables. Des tuyaux d'orme, deſtinés pour la conduite des eaux, ont été convertis par ce moyen en une ſorte de pétrification, & l'on prétend qu'ils pourront durer plus de cent ans ſous terre. Les roues des carroſſes & des chariots ont été ſingulierement endurcies, ſans perdre toutefois l'élaſticité naturelle au bois. Le chêne qui croît dans les Colonies Angloiſes, qui eſt très-tendre, pourra devenir auſſi fort & auſſi dur que celui de la Grande Bretagne, & être employé avec ſuccès dans la conſtruction des vaiſſeaux, ce qui ſera d'un très-grand avantage pour ce pays où le chêne commence déja à être rare. On donnera inceſſamment au Public des détails plus circonſtanciés ſur cette importante découverte.

Nota. Il y a quelques années qu'on fit des recherches ſur la maniere de rendre le bois incombuſtible; on crut y parvenir en le faiſant bouillir dans de l'eau où l'on avoit fait diſſoudre de l'alun. Cette idée n'auroit-elle pas fait naître à l'Inventeur de la méthode dont on vient de parler l'envie de durcir le bois, qualité auſſi utile que la premiere?

Comme la Chymie a fait les plus grands progrès dans ce ſiecle, on ſe flatte que, dans le cas où les Anglois feroient un myſtere de leur découverte, on ne tarderoit pas à ſe procurer les moyens de parvenir au même but.

(*a*) *Nous avons parlé de cette découverte dans une de nos Gazettes de l'année derniere.*

FINANCES.

Paiement des Rentes ſur l'Hôtel de Ville.

Payeurs. MM.	Parties.	Lettres.	Proc. p^e. Mai 1769.
Aliſſan,	39^e.	L.	8
Thevenin,	54^e.	J.	8
Patu,	56^e.	M.	12
Cadeau,	57^e.	J.	11

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS

Mai 1769.	Lundi 1.	Mardi 2.	Mercredi 3.
Ac. des Indes.	. . . . .	1075	1075 . . .
Emp. de la Com.	. . . . .	. . . . .	. . . .
Prom. à 5 p ⅋.	. . . . .	25	26 . . .
Prom. à 4 p ⅋.	. . . . .	48	47 ½ . . .
Ac. des Fermes.	. . . . .	832 ½ . . .	835 . . .
2 ſ. p. l. du Dix.	. . . . .	7	. . . .
3^e. Loterie.	. . . . .	1 ½	1 ½ . . .
Annuités.	. . . . .	. . . . .	825 . . .
Coup. d'An.	. . . . .	57	. . . .
Emp. de 10 mil.	. . . . .	. . . . .	47 ½ . . .
Emp. de 30 mil.	FESTE	48	48 . . . .
Col. 1759.	. . . . .	50	50 . . . .
Canada.	. . . . .	51 ½	51 . . . .
4^e. L. Epoques.	. . . . .	15 12^e 20. . .	15 12^e 19 ½ .
Nouette.	. . . . .	47 ½	47 . . . .
Ac. de la caiſſe,	. . . . .	1010	1015 . . .
tirage de la C.	. . . . .	3^e 370 . . .	2^e 404 . . .
2^e Lot. Comp.	. . . . .	303 6. . . .	303 . . . .
A 3 p. ⅋ ſ. l. cuirs	. . . . .	. . . . .	. . . .
A 3 p. ⅋ ſ. l. Poſt.	. . . . .	. . . . .	. . . .
Bretagne.	. . . . .	. . . . .	. . . .
Languedoc.	. . . . .	. . . . .	. . . .

SUPPLÉMENT
A LA GAZETTE N°. 36.

ETAT du prix commun du Froment réduit au ſeptier de Paris, & prix communs du pain & des fourrages pendant le mois de Mars 1769, dans les GE'NE'RALITE'S *de*

BESANÇON.

LIEUX des Marchés.	PRIX. l.	ſ.	d.
Arbois.	20	12	6
Baume.	19	9	
BESANÇON.	21	17	6
Dole.	20	10	3
Gray.	21	12	
Lons-le-Saunier.	22		
Orgelet.	20		
Ornans.	21	7	
Poligny.	22		
Pontarlier.	25*	12	
St. Claude.	21	7	
Quingey, & Salins.	20	18	6
Veſoul.	18*	3	4

PRIX COMMUNS.			
From. le ſep.	21	3	9
Pain la liv.		2	11
Avoine le ſ.	6	15	3
Foin le q.	2	17	3
Paille le q.	1	1	6

RENNES.

LIEUX des Marchés	PRIX. l.	ſ.	d
Auray.	27	5	5
Breſt.	29		
Hennebon.	27	7	6
Lannion.	27	15	6
Morlaix.	23*	16	6
Nantes.	25	12	
Pontivy.	27	17	5
Quimper.	27	12	
Redon.	28	7	3
RENNES.	31*	4	
St. Brieux.	25	4	
St. Malo.	24	17	1
Treguier.	25	5	
Vannes	25	7	8
Vitré.	27	18	7

PRIX COMMUNS.			
From. le ſep.	26	19	4
Pain la liv.		3	3
Avoine le ſ.	7	4	9
Foin le q.	2	13	5
Paille le q.	1	9	3

GRENOBLE.

LIEUX des Marchés.	PRIX. l.	ſ.	d
Briançon.	23	12	6
Creſt.	25	6	4
Embrun.	22*	10	
Gap.	22	10	
GRENOBLE.	24	8	6
Buis.	27	13	4
Montelimart.	28*	12	
Romans.	25	10	
Valence:	26		
Vienne.	24		

PRIX COMMUNS.			
From. le ſep.	25		3
Pain la liv.		3	
Avoine le ſ.	9	2	3
Foin le q.	3	5	5
Paille le q.	1	7	11

MONTAUBAN.

LIEUX des Marchés.	PRIX. l.	ſ.	d.
Cahors.	24		4
Cauſſade.	27*	10	
Figeac.	22	15	2
Gourdon.	22	14	
Lauzerte.	25	12	1
Milhau.	24	7	6
Moiſſac.	25	10	5
MONTAUBAN.	24		11
Murdebarrez.	18*	1	
Rhodez.	22	10	
Ste. Affrique.	26	11	6
St. Antonin.	23	15	9
Villefranche.	22	2	2

PRIX COMMUNS.			
From. le ſep.	23	16	3
Pain la liv.		2	6
Avoine le ſ.	8	8	6
Foin le q.	3	4	6
Paille le q.	1	7	6

DE DUNKERQUE.

ARRIVÉE *de Navires.*

Du 10 au 20 Avril 1769, il eſt entré dans ce Port 27 Navires François faiſant l'encombrement de 2574 tonneaux, 8 Anglois de 520 & 3 Hollandois de 329; ſçavoir, des François, la *Théréſe* de 200 tonneaux, Capitaine *Louis Frechon*, venant du Port au Prince chargé de 244 bariques de ſucre, 40 futailles 116 quarts de café & autres marchandiſes des Colonies; le *Fertile*, Capitaine *François Vanſtabel*; le *Pere de Famille*,

Capitaine *Léonard Mundelaers*, venant tous deux de Cette chargés de vin, eau de-vie, verdet & autres marchandiſes ; le *Saint Vincent Ferrier* de Martigues, Capitaine *Etienne Tourre*, venant de Marſeille avec huile, ſavon, vin, coton, laine, ſoufre & autres marchandiſes ; le *Ceſar Auguſte* de Dieppe, Capitaine *Nicolas de Bray* ; la *Marie Louiſe* de Nantes ainſi que le ſuivant, Capitaine *Mathurin Pelletier* ; la *Jeanne Françoiſe*, Capitaine *Jean Chauroy* ; la *Valeur* de l'Iſle Dieu, Capitaine *Thomas Auger*, venant tous quatre de Nantes chargés de 228 bariques de vin, 2600 razieres de ſel & autres marchandiſes ; la *Marie Théréſe*, Capitaine *Pierre Zephirin Bruzan* ; la *Jeane Catherine* du Croiſic, Capitaine *Jacques Benoiſt*, venant tous deux de Saudres ; le *Saint Jean-Baptiſte* du Conquet, Capitaine *René Laverge*, venant de Marennes ; le *Saint Pierre* de Dieppe, Capitaine *Pierre Delaitre*, venant des courants d'Oleron ; la *Vraie Société* de Noirmoutier, Capitaine *Louis Imbert*, venant de Noirmoutier chargé avec les précédens de 200 razieres 338 muids 12 boiſſeaux de ſel ; le *Jean-François Marie* de l'Abriduc, Capitaine *Guillaume Marzin* ; la *Reine Marie* de Libourne ainſi que le ſuivant, Capitaine *Antoine Chalon* ; le *Saint Joſeph*, Capitaine *Jacques Richard* ; la *Sainte Barbe* de l'Iſle-Dieu ainſi que le ſuivant, Capitaine *Jean Gatineau* ; l'*Eliſabeth*, Capitaine *Vincent Chaſſin*, venants tous cinq de Libourne chargés de 826 bariques de vin, 12 pieces de vinaigre ; la *Marie Anne* de Dieppe, Capitaine *Nicolas Nicole* ; l'*Urſule* de l'Iſle-Dieu, Capitaine *Martin Beſſonnet*, venant tous deux de Bordeaux chargés de vin, eau-de-vie, ſucre, 335 ſacs de farines & autres marchandiſes ; l'*Eſpérance* de Saint Valery en Caux, Capitaine *Nicolas Denys* ; la *Minerve* de Cherbourg, Capitaine *Antoine Quoniam* ; le *S. Joſeph*, de Dieppe ainſi que le ſuivant, Cap. *L. Maſſé* ; le *Saint Bernard*, Capitaine *Antoine Gille*, venant tous quatre de Charente chargés de 26 pipes 29 pieces 577 tierçons d'eau de-vie, 4 balles de papier ; le *Sainſcy*, Capitaine *Antoine de la Roche*, venant de Bayonne chargé de ſel de Portugal & autres marchandiſes ; l'*Heureux*, Capitaine *P. Beudaert*, venant de Villanova chargé d'eau de-vie pour Dunkerque & pour Calais ; le *Saint Jacques*, Capitaine *André Dumont*, venant de Roſcoff ſur leſt ; des Anglois, la *Bonne Intention*, venant de Malaga avec vin & raiſins pour Dunkerque & pour Oſtende ; le *Falbot* ; le *Nepince* ; le *Gedeon & Hannach*, venant tous trois de Londres, le premier ſur leſt, le ſecond chargé de Douves & autres marchandiſes, le troiſeme chargé de tabac en feuilles, fer, plomb, &c. ; la *Nancue*, venant de Glaſcow avec 212 boucauts de tabac en feuilles ; la *Paix*, venant de Douvres ſur leſt ; la *Molly*, venant de Paſtow chargé d'ardoiſes ; le *Pack*, venant de Dinghe avec bœuf ſalé, beurre & autres marchandiſes ; des Hollandois, les *Deux Freres*, venant d'Oſtende avec toile blanche & rayée, cuirs ſecs en poil & autres marchandiſes ; la *Fermeté* ; l'*Erneſt Guſtave*, venant tous deux de Cette avec vin, eau-de-vie & autres marchandiſes.

DÉPART *de Navires.*

Il eſt ſorti de ce même Port dans le même eſpace de temps 15 Navires François de 836 tonneaux, 5 Hollandois de 426, 2 Anglois de 240, 1 Danois de 116 & 1 Pruſſien de 80 tonneaux ; ſçavoir, des François, la *Sainte Anne* de Nantes, Capitaine *Jean Dalbarada*, allant en Norwege chargé de 206 muids de ſel ; la *Notre-Dame de Grace*, Capitaine *André Catoen* ; le *François Antoine*, Capitaine *Charles Weus* ; la *Marie Louiſe*, Capitaine *Jacques Dericke* ; la *Jeune Anne*, Capitaine *Jacques de la Noote* ; le *Saint Pierre*, Capitaine *François Dejonghe* ; le *S. André*, Capitaine *Henri Dejonghe* ; la *Jeune Catherine*, Capitaine *Joſeph Verſpeke* ; la *Jeune Roſe*, Capitaine *Jeannes Rombout* ; la *Sainte Théréſe*, Capitaine *Elie Caulier* ; l'*Eſpérance*, Capitaine *Jacques Dienyper* ; la *Venus*, Capitaine *René Briſſon* ; l'*Anticabliau*, Capitaine *Jean Guciſen* ; le *Saint François*, Capitaine *Balthazar Henneman* ; le *Saint Jean-Baptiſte*, Capitaine *Mathieu Janſen*, allant tous en Iſlande faire la pêche de la morue ; des Hollandois, l'*Anne Adrienne*, allant à Amſterdam chargé de tabac en carottes, vin & autres marchandiſes ; les *Cinq Freres*, allant à Kragen ; la *Demoiſelle Marie*, allant à Pekel en Groningue ; le *Jeune Jeſſe*, allant à Schiedam ; la *Jeune Marie*, allant à Fleſſingue, les deux premiers ſur leſt, les deux autres avec des futailles vuides ; des Anglois, le *Cleveland*, allant à Sunderland chargé d'eau-de-vie ; la *Peggy*, allant à Amſterdam chargé de côtes de tabac & d'autres marchandiſes ; le Danois l'*Anne Marie*, allant à Tonsberg ſur leſt ; le Pruſſien les *Deux Sœurs*, allant à Embden chargé de côtes de tabac.

A Paris, du Bureau de la Gazette du Commerce, rue Traverſiere, 1769.

A PARIS, chez KNAPEN & DELAGUETTE, Imprimeur-Libraires, Pont S. Michel, 1769.